

SUD Education 04

Exercice comptable clôturé du 01/01/2018 au 31/08/2019, généré le 31/08/2019

Actif	Passif
BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE
SUD Education Haute Provence	Résultat de l'exercice (excédent)
	REPORT À NOUVEAU
	Report à nouveau (Solde créditeur)
Total actif	Total passif

Toutes les opérations sont libellées en €.

SUD Education 04

Exercice comptable clôturé du 01/01/2018 au 31/08/2019, généré le 31/08/2019

Charges		Produits	
ACHATS	1 308,10	AUTRES PRODUITS DE GESTION	9 198,47
Fournitures administratives	975,01	COURANTE	
Autres matières et fournitures	333,09	Collectes	1 639,00
SERVICES EXTÉRIEURS	235,00	Cotisations	6 244,00
Locations	235,00	Produits divers de gestion courante	1 315,47
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	3 386,62		
Publicité, publications, relations publiques	500,00		
Déplacements, missions et réceptions	2 716,59		
Frais postaux et de télécommunications	113,03		
Services bancaires et assimilés	57,00		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 069,20		
Charges diverses de gestion courante	2 069,20		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 100,00		
Dons, libéralités	1 100,00		
Total charges	8 098,92	Total produits	9 198,47
Résultat (excédent)	1 099,55		

Toutes les opérations sont libellées en €.

- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2018/2019 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation 04 publie ses états financiers pour l'exercice 2018- 2019 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodes des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

- NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

FAITS SIGNIFICATIFS ET CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

- NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le versement à la fédération figure en charges.

- LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2018/2019

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	6244
Reversement de cotisations	0
Subventions perçues	0
Autres produits d'exploitation perçues	1639
Produits financiers	0
Total des ressources	7883

- PERSONNEL.

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Éducation Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION en ETP – équivalent temps plein - charge à elle de les répartir aux syndicats selon leurs besoins . Pour l'exercice 2018/2019 le syndicat SUD Éducation 04 a utilisé 0,611 ETP

- AFFECTATION

Le résultat 2018-2019 sera porté en réserves générales pour 1099,55 €.

- AFFILIATION

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRE locale. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier. A ce titre il a été versé 74 € en 2018-2019.